



BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

Sur le projet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cysoing

*Vu pour être annexé à la délibération
du 26 Mai 2025
Luc FOUTRY,
Président*



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le



ID : 059-200041960-20250602-CC_2025_079-DE

1. La mise à disposition du PLU

2. Les modalités de la mise à disposition du PLU et leurs mises en œuvre

3. Les outils de mise en œuvre de la mise à disposition du PLU

3.1. L'information de la population via une publication sur les sites internet et dans la presse

3.2. La mise à disposition du dossier en mairie et à Pévèle Carembault

4. Les contributions au registre de concertation

1. La mise à disposition du PLU

La mise à disposition de la modification simplifiée du PLU a été prise par délibération du Conseil Communautaire de Pévèle Carembault, le 24 février 2025.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la mise à disposition ont été précisées par Pévèle Carembault et ont été portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

La mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet des modifications, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été mis à disposition du public pendant un mois, du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 inclus, afin de lui permettre de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée du PLU de Cysoing sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

2. Les modalités de la mise à disposition du PLU et leurs mises en œuvre

Les modalités de mise à disposition du projet de la modification simplifiée pendant la période fixée :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée ainsi que d'un registre d'observations du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 inclus : en mairie de Cysoing au Château de l'Abbaye, aux jours et heures d'ouverture habituels et dans les locaux de Pévèle Carembault – 47 Avenue du Général de Gaulle – 59710 Pont-à-Marcq aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Mise à disposition du dossier ainsi que d'un recueil des contributions sur le site internet de Pévèle Carembault.
- Les éventuelles contributions pouvaient être envoyées à l'adresse mail :

miseadiscpositioncysoing@pevelecarembault.fr

- Toute observation pouvait également être adressée par écrit à Monsieur le Président de Pévèle Carembault – Pôle Aménagement.

3. Les outils de mise en œuvre de la mise à disposition du PLU

3.1. L'information de la population via une publication sur les sites internet et dans la presse

Afin que chacun puisse prendre connaissance de l'existence de la modification simplifiée du PLU la délibération de mise à disposition a été publiée sur le site internet de Pévèle Carembault et de la Mairie de Cysoing. Ces publications ont respecté la durée légale d'un mois calendaire sans interruption.

Une parution dans le Voix du Nord et Nord Eclair a également été publiée le 25 janvier 2025.

3.2. La mise à disposition du dossier en mairie et à Pévèle Carembault

Conformément aux modalités fixées dans la délibération de mise à disposition, l'ensemble du dossier de la modification simplifiée du PLU a été consultable en mairie et au siège de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq, du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 inclus.

Le dossier était composé des six documents suivants :

- L'arrêté de lancement ;
- La délibération de mise à disposition ;
- La notice explicative
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Le règlement écrit ;
- Les avis des Personnes Publiques associées (PPA);

La mise à disposition des dossiers a permis au public le souhaitant de prendre connaissance du projet, des raisons qui ont poussé à engager la modification simplifiée du PLU de Cysoing et des conséquences qu'auront ces modifications. Le public pouvait demander à ce qu'une copie des dossiers lui soit fournie.

4. Les contributions aux registres de concertation

Du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 inclus, des registres à feuillets non mobiles ont été mis à disposition du public à côté des dossiers papiers en mairie de Cysoing et dans le hall des bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault afin de permettre au public de pouvoir formuler à l'écrit ses éventuelles remarques sur la modification simplifiée du PLU.

Aucune contribution n'a été déposée sur les registres mis à disposition.

Benjamin DUMORTIER

Vice-président en charge de
l'aménagement du territoire

Pévèle Carembault